

# SEANCE DU 20/06/2017

Convocation du 14 juin 2017

Conseillers présents : 8 (HANDWERK Eric, KERN Simone, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, KLEIN Rémi, SORGIUS Christiane, VOLLMER Jean-Philippe, WAGNER André)

Conseillers absents : 3 (HEINTZ Laurent, HILT Joëlle, SCHWARZ Pierre)

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 9 mai 2017
3. Attribution de participations aux frais de transport pour sorties scolaires au RPI d'Offwiller/Rothbach
4. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
5. Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire, Rémi KLEIN, déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Madame SORGIUS Christiane, conseillère municipale, est désignée à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 mai 2017.

### ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE TRANSPORT POUR SORTIES SCOLAIRES AU RPI D'OFFWILLER/ROTHBACH

La maire présente à l'assemblée deux demandes de participation aux frais de transport des sorties scolaires des écoles du RPI Offwiller/Rothbach.

Il rappelle qu'il a été convenu avec le mairie d'Offwiller que chaque commune participerait à hauteur de 50% les frais avancés par les coopératives scolaires.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide :

- De prendre en charge à hauteur de 50% les frais de transport engagés lors des sorties scolaires présentées,
- D'accorder à la coopérative scolaire de Rothbach du regroupement pédagogique intercommunal d'Offwiller/Rothbach une participation d'un montant de 248,70 €,
- D'accorder à la coopérative scolaire d'Offwiller du regroupement pédagogique intercommunal d'Offwiller/Rothbach une participation d'un montant de 341,73 €  
(Soit une participation totale de **590,43 €** à verser aux coopératives scolaires du RPI)
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup>  
CLASSE  
SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE  
2<sup>ème</sup> CLASSE**

Sur proposition du maire,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 mai 2017,

**Considérant** que l'agent concerné est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité :

- ⇒ de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, soit 35,00 heures par semaine
- ⇒ de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classes à temps complet, soit 35,00 heures par semaine

Les présentes décisions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup>  
CLASSE DES ECOLES MATERNELLES  
SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE  
2<sup>ème</sup> CLASSE DES ECOLES MATERNELLES**

Sur proposition du maire,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18 mai 2017,

**Considérant** que l'agent concerné est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** à l'unanimité :

- ⇒ de créer un poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet, soit 27,34 heures par semaine
- ⇒ de supprimer le poste d'ATSEM d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet, soit 27,34 heures par semaine

Les présentes décisions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Signature du secrétaire de séance : SORGIUS Christiane  
ROTHBACH, le 20/06/2017